



Fonds Régions et Ruralité (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Rapport d'activités 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020

Pour la période se terminant le 31 décembre 2020

MRC du Val-Saint-François

Adopté le 8 décembre 2021
Résolution CM-2021-12-03

BILAN

La MRC du Val-Saint-François a bénéficié d'une somme de **1 076 040 \$** pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – Volet II Soutien à la compétence et au développement local et régional*.

Bilan des activités par priorité d'intervention

Les priorités annuelles d'intervention pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020 ont été adoptées au mois de mai de l'année 2020.

Voici les priorités adoptées.

1. Réalisation de mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC :

- *Début du processus de la révision du schéma d'aménagement afin de répondre par la collecte des données essentielles à la compréhension du territoire*
- *Adapter la réglementation et les différents outils de planification afin de répondre aux besoins des municipalités de la MRC et du milieu*
- *Terminer l'adoption de la réglementation régionale sur la forêt dans un objectif de mise en valeur et d'aménagement durable de la forêt privée du territoire*
- *Débuter l'application de cette réglementation avec une ressource dédiée de la MRC*
- *Adapter le schéma d'aménagement révisé de la MRC suite à l'adoption du règlement régional sur la forêt*
- *Mise à jour des différentes données géographiques*
- *Prise d'inventaire constante en géomatique selon les divers services de la MRC*
- *Élaboration partielle du plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC, le travail se poursuivra en 2021-2022*

2. Mise en œuvre des diverses planifications du territoire de la MRC :

- *Mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé (consolidation des acquis et améliorer la performance en ce qui a trait au bilan de la MRC en sécurité incendie)*

- *Mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de gestion des matières résiduelles. Bannissement des sacs de plastique à usage unique, implantation d'une collecte de verre sur tout le territoire de la MRC, implantation d'une collecte spéciale de matières organiques auprès des gros générateurs, évaluation des options pour la collecte des déchets*
- *Continuer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Mise en ligne du répertoire des transformateurs et agro-transformateurs, démarrage de la coopérative Val-Horizon, valoriser l'achat local*
- *Mise en œuvre d'un plan de communication visant à promouvoir les services et à faire rayonner les attraits de la MRC auprès des partenaires, des citoyens, des touristes et de potentiels nouveaux résidents*
- *Entamer une démarche de planification stratégique de la MRC afin de soutenir et orienter notamment la démarche de révision du prochain schéma d'aménagement et de développement de la MRC*

3. Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle (notamment dans les domaines social, culturel, touristique et environnemental)

- *Offrir du soutien aux municipalités en rendant disponibles des données géomatiques et cartographiques sur un support de visualisation approprié (Arc Reader) et des outils technologiques essentiels à la prise de décision municipale*
- *Rencontres entre officiers municipaux pour aider à la formation, pour faciliter les échanges et pour accroître les compétences et les connaissances des personnes ressources des municipalités*
- *Soutien technique aux municipalités dans l'application des mesures de protection environnementale*
- *Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un service intermunicipal d'ingénierie*

4. Entretien et améliorer le réseau cyclable régional de façon à assurer la qualité, l'esthétisme et la sécurité des usagers du réseau. Doter le réseau cyclable d'un plan de développement à long terme. Évaluer le meilleur modèle à mettre en place pour assurer la gestion du réseau cyclable

5. Gestion relative à l'écoulement des cours d'eau sous la compétence de la MRC

- *Soutien aux municipalités dans les problématiques liées aux cours d'eau et l'application réglementaire*
- *Modification des outils réglementaires de la MRC afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des cours d'eau*
- *Soutien informatif aux citoyens en matière de cours d'eau et planifier des rencontres d'informations publiques, s'il y a lieu*
- *Tenir et maintenir un inventaire des cours d'eau de la MRC et des demandes des citoyens*
- *Administrer le Fonds cours d'eau de la MRC*

6. Promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- *Fournir une expertise technique et un accompagnement aux entreprises, que ce soit dans les secteurs manufacturier, industriel, touristique, culturel et agricole*
- *Gestion des différents Fonds dédiés à l'entrepreneuriat FLI, FLS et le Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PAUPME)*
- *Offrir un soutien financier aux jeunes promoteurs et aux entreprises d'économie sociale, selon les enveloppes disponibles*
- *Assurer la continuité du projet ARTERRE*

7. Mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (social, culturel, touristique, sentiers cyclables, transport collectif)

- *Un conseiller en développement est responsable du soutien au développement et de la promotion des activités des communautés locales du Val-Saint-François. Il assure l'animation du milieu et coordonne divers projets structurants pour les communautés rurales*

8. Soutenir les dix-huit municipalités dans le développement du territoire

- *Assurer la continuité du transport collectif et évaluer les besoins les opportunités de développement et d'amélioration de l'offre de service. Contribuer à soutenir le développement du territoire, par la reconduction du Fonds de soutien aux projets structurants et le financement d'un conseiller en développement sur le territoire*

9. Conclure des ententes, l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

Dépenses ou projets	Sommes engagées 1^{er} avril au 31 décembre 2020
Soutien aux projets structurants – enveloppe générale Voir détail page 6. Inclus dans la priorité 7	101 710,00 \$
Budget de fonctionnement – différents services municipaux. Correspond aux priorités 1 à 6 et 8 (partie Transport collectif)	577 270,00 \$
Total des sommes engagées	678 980,00 \$

<i>Enveloppe générale</i>				
Promoteur	Projet	Total du projet	Sommes engagées	Sommes à verser
Centre d'Art de Richmond	Restauration de l'accès exclusif au CAR	9 987,88	4 993,94	4 993,94
Coop de solidarité des Stokoïs et Stokoïses	Installation d'une borne de recharge	13 750,00	5 553,00	5 553,00
Coop Val-Horizon	Marché en ligne	37 910,40	18 321,00	18 321,00
Couvent Mont-Saint-Patrice	Ascenseur	750 000,00	20 000,00	20 000,00
Centre de ski de fond Richmond-Melbourne	Réparation des infrastructures	8 145,00	4 072,50	4 072,50
Parc historique de la Poudrière de Windsor	Amélioration de la terrasse	38 125,82	19 062,91	19 062,91
Les Sentiers de l'Estrie	Pérennisation des sentiers des Monts Stoke	20 000,00	10 000,00	10 000,00
Marché champêtre de Melbourne	Aire de jeu	16 240,00	7 120,00	7 120,00
Musée de l'ardoise	Théâtre au Pays de l'ardoise	25 174,00	12 587,00	12 587,00
TOTAL		919 333,10	101 710,35	101 710,35